

Capma
& Capmi
ensemble, assurons la vie

RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2005

Sommaire

Rapport du conseil d'administration	p.3
Rapport du Commissaire aux comptes	p.9
Compte de résultats	p.10
Bilan.....	p.12
Annexe aux comptes 2005.....	p.14
Résolutions soumises à l'assemblée	p.35
Le Conseil d'Administration.....	p.39

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2006

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts, pour vous présenter les opérations effectuées par notre Caisse au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats et de bilan arrêtés au 31 décembre 2005, et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Une année de forte croissance économique

Malgré le relèvement des taux directeurs de la Réserve Fédérale et la progression des prix du pétrole, qui laissaient augurer une décélération de la demande américaine, 2005 aura encore été une année de **forte croissance mondiale**, proche de 4,5 % Selon les premières estimations. Toutefois, le maintien d'un niveau de croissance économique élevé s'est accompagné du creusement de grands déséquilibres, qui accentuent la tension sur les marchés financiers.

Comme en 2004, **les premiers facteurs de la croissance mondiale se trouvent aux Etats-Unis**. Malgré la hausse des prix de nombreux produits de base, l'incertitude de la situation en Irak et les incidents climatiques qui ont endeuillé la Nouvelle-Orléans, la consommation des ménages américains est restée soutenue, bénéficiant notamment de l'amélioration continue du marché de l'emploi. En dépit de conditions de financement devenues plus restrictives, la situation patrimoniale des américains s'est encore améliorée, représentant en 2005 près de 6 années de revenu disponible. Le second facteur de croissance a été la poursuite de l'investissement productif, qui découle de l'amélioration des comptes et des résultats des entreprises. L'économie américaine a fait preuve ainsi d'une grande robustesse au cours de l'année écoulée, lui permettant d'absorber la réappréciation du dollar par rapport à l'ensemble des autres monnaies.

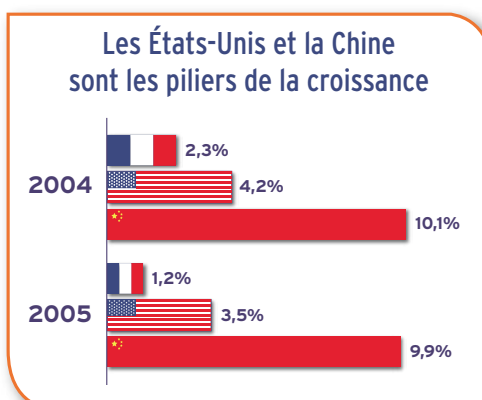
C'est en Chine que se situe l'autre grand pôle de la croissance mondiale. Selon les estimations officielles, à manier avec précaution, la croissance chinoise ressortirait à près de 10 % l'an pour la

seconde année consécutive. Malgré une dépendance énergétique accrue, les excédents commerciaux chinois n'ont cessé de croître, atteignant plus de 200 milliards de dollars en fin d'année. Bénéficiant d'une vaste réserve de main d'œuvre et d'une monnaie nationale sous-évaluée, la Chine conforte sa position d'acteur-clé dans le concert des nations, devenant le 3ème exportateur mondial, après les Etats-Unis et l'Allemagne, et le second détenteur de bons du Trésor américain après le Japon.

L'année 2005 a été également marquée par une embellie de la situation économique du Japon. Malgré une situation toujours tendue du côté des finances publiques, l'économie japonaise a connu une croissance bien supérieure à son rythme tendanciel, bénéficiant d'une reprise de la consommation et de l'investissement, ainsi que de taux de change compétitifs. Après la longue période d'ajustement consécutive à l'éclatement de la bulle immobilière des années 1990, le pays semble engagé dans une dynamique de croissance nouvelle, que traduit notamment le vote massif de la population en faveur de la poursuite des réformes initiées par le Premier Ministre.

Dans cet environnement, la **zone euro**, avec un rythme de croissance de l'ordre de 1,5 % en moyenne, **reste toujours à la traîne**, malgré le rebond des enquêtes d'opinion au cours de l'année

et le maintien de conditions favorables : inflation faible, taux d'intérêts réels négatifs, baisse de l'euro contre le dollar. Toutefois, ce tableau comporte de nombreuses disparités. L'Allemagne a confirmé son redressement notamment grâce à la vigueur de ses exportations. Et si la consommation privée demeure fragile, l'arrivée de la grande coalition au pouvoir conforte le processus de réformes engagées pour accroître la compétitivité de l'économie. La France a connu une nouvelle dégradation de sa balance commerciale. Le principal facteur de croissance demeure la consommation des ménages, qui ont profité de l'assouplissement des conditions de crédit et de l'effet richesse induit par la poursuite de la hausse des prix de l'immobilier. Dans ces conditions, la croissance française est estimée à 1,6 % pour 2005, du fait de la progression du secteur des services et, plus encore, de la construction.

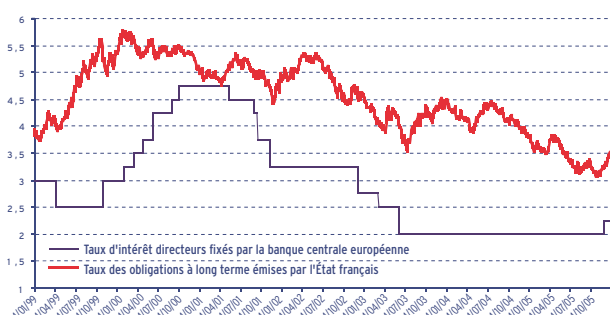


La poursuite de la croissance n'a pas résorbé les nombreux déséquilibres de l'économie mondiale, loin s'en faut.

Le premier facteur d'incertitude est le degré de résistance de la consommation américaine. Malgré le redressement significatif des taux d'intérêt à court terme, les ménages américains ont continué de dépenser à crédit, en s'appuyant sur la hausse des prix de l'immobilier et des portefeuilles d'actions. Dans un pays où le taux d'endettement dépasse 120% du revenu disponible, un retournement brutal du marché immobilier ou des cours de bourse provoquerait une crise de la dette et une nouvelle orientation des comportements de consommation : une baisse de la consommation, associée à une hausse des prix des produits de base et à une baisse du secteur immobilier, pourrait affecter profondément la dynamique de l'économie Américaine. Il conviendra, en 2006, d'être particulièrement attentif à l'évolution de ces paramètres.

Paradoxalement, l'autre écueil de la croissance mondiale est la Chine. Si la Chine a porté la croissance au cours des dernières années, le pays fait peser de nombreux risques sur la pérennité de l'expansion mondiale. La Chine demeure en effet, à bien des égards, une immense boîte noire. De nombreuses incertitudes demeurent sur la santé financière des banques chinoises et la situation patrimoniale réelle des entreprises. En outre, cette marche en avant accélérée de la Chine masque mal les grands déséquilibres internes sur le plan social (creusement des inégalités sociales et géographiques, inadaptation des systèmes de santé et de prévoyance) comme sur le plan économique (progression des créances douteuses, corruption, endettement des collectivités locales). Cependant, c'est par ses effets sur les marchés de taux d'intérêt que la Chine constitue à moyen terme un réel facteur de risque : s'il facilite le financement du déficit public américain, le placement des excédents commerciaux chinois en bons du Trésor américains, justifié par le souci de maintenir un taux de change favorable à la monnaie chinoise, contribue à maintenir les taux d'intérêt à un niveau bas et accentue les risques d'ajustement brutal.

Évolution des taux d'intérêts en France, 1999 - 2005



Des marchés financiers dynamiques

Dans cet environnement économique porteur, même s'il n'est pas sans risque, **l'année 2005 s'est avérée particulièrement favorable pour les placements financiers.**

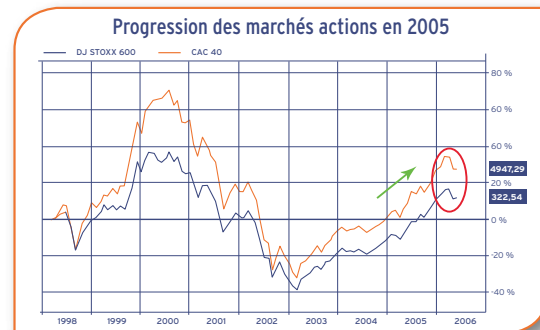
Malgré la hausse des cours des matières premières, qui a ravivé les craintes d'une inflation importée, analogue à celle des précédents chocs pétroliers, **l'inflation est restée sous contrôle.** L'impact déflationniste de la concurrence des pays émergents, la disparition des mécanismes d'indexation des salaires sur les prix et la diminution de la part des produits pétroliers dans la valeur ajoutée ont permis de contenir la hausse des prix de détail.

En revanche, les prix de l'immobilier ont poursuivi leur ascension sur la plupart des marchés, notamment aux États-Unis, en France et en Espagne. Nourrie par le recours à l'endettement, qu'autorise la baisse des taux et l'allongement de la durée des prêts, la bonne santé du marché de l'immobilier ne laisse pas de susciter de nombreuses inquiétudes.

Sur les marchés de taux d'intérêt, l'année 2005 a été marquée par le **relèvement graduel des taux directeurs**

aussi bien aux États-Unis (+2%), qu'en zone euro, où la Banque Centrale Européenne a surpris en portant son taux directeur à 2,25% en fin d'année. Toutefois, paradoxalement, ce durcissement de la politique monétaire n'a eu que peu d'effet sur le marché des obligations d'État, qui impacte directement le rendement futur des contrats en euro : en dépit de la hausse des taux à court terme, **les taux des emprunts d'État sont en effet restés à des niveaux historiquement bas**, déjouant la plupart des pronostics. La fragilité de la croissance en zone euro, l'abondance de l'épargne disponible, la persistance d'une aversion pour le risque, qui pousse les épargnants et les investisseurs vers les obligations d'État, les contraintes de passifs à gérer par les Institutionnels expliquent en grande partie ce phénomène.

Enfin, l'année 2005 a confirmé la reprise des bourses mondiales, qui ont affiché de bonnes performances. Portés par l'amélioration de la conjoncture, le maintien de politiques monétaires accommodantes et le retour d'opérations financières d'envergure, **les marchés d'actions sont restés favorablement orientés**, malgré un environnement international troublé. Le CAC 40, indice des principales valeurs françaises a ainsi progressé de 22%, dans le sillage de la plupart des bourses européennes.



La retraite... c'est notre affaire

Parce qu'ils correspondent à son cœur de métier historique, les régimes de retraite par capitalisation en points occupent au sein de la Mutuelle une place beaucoup plus importante que les contrats de rente chez la totalité des assureurs-vie.

Les régimes les plus récents, Fonréa pour les exploitants agricoles, Fonds Acti Retraite pour les autres catégories socioprofessionnelles, et Monceau Avenir Retraite, le Perp lancé en octobre 2004, tous conçus sur des bases techniques modernes, à partir des données biométriques et financières les plus récentes, affichent au terme de l'exercice des performances de qualité, permettant de conforter leurs réserves : leurs taux de couverture s'étagent entre 112 % et 145 % après revalorisation des prestations.

Enjeu majeur des dernières années, le Régime Collectif de Retraite a fait encore en 2005 l'objet de toutes les attentions. Certes l'arrêté des comptes de l'exercice 2004 avait permis pour la première fois de constater l'équilibre retrouvé du régime, qui affichait un taux de couverture supérieur à 100 % en utilisant les normes de calcul applicables au plus tard en 2009, grâce, il est vrai, aux changements apportés à la réglementation des régimes en points par un décret de juin 2004.

Les évolutions à la baisse des taux d'intérêt à long terme, franchissant même à la baisse un court instant la barre des 3 % en septembre, ont nourri de sérieuses inquiétudes quant à la possibilité de continuer à afficher un taux de couverture supérieur à 100 % permettant la reprise, tant attendue par les adhérents, de la politique de revalorisation du point de retraite. Des plus values ont été réalisées dans cette optique, et le 17 novembre le Conseil d'Administration décidait de revaloriser le point de retraite du Régime Collectif de Retraite de 0,5 %, une augmentation certes modeste mais qui témoigne de la volonté de la Caisse de classer au rang des mauvais souvenirs la période de gel du point amorcée en 1996.

Mieux, au 31 décembre 2005, le Régime Collectif de Retraite disposait de réserves à hauteur de 794.568 k€, pour des engagements évalués à 769.079 k€, conduisant à penser que d'autres décisions de revalorisation de la valeur du point suivront celle de novembre 2005, d'autant que la légère remontée des taux observée depuis le 1^{er} janvier se traduit mécaniquement par une diminution du montant des engagements du régime.

Mais la vigilance doit rester de mise, tant paraissent nombreux les facteurs de risque sur la longue période.

Le premier provient des incertitudes sur l'évolution des taux d'intérêt à long terme. Une gestion financière adaptée peut permettre d'en atténuer l'ampleur : l'indexation de fait qui caractérise les produits de placements immobiliers, qui représentent 30 % des réserves du régime, tout comme la part laissée aux obligations à taux variable ou indexées contre l'inflation dans les portefeuilles obligataires, constituent une forme de protection contre une remontée des taux qui résulterait de poussées inflationnistes marquées.

Le second a trait aux évolutions biométriques susceptibles d'être observées. Aujourd'hui, plusieurs études ont confirmé l'absence d'écart de comportement de mortalité de la population adhérente au RCR au regard des tables utilisées pour l'inventaire. En revanche, les années qui viennent verront la mise en place progressive des rentes de réversion, avec une probable dérive en terme de mortalité des rentiers. Une telle évolution doit être anticipée dans le cadre d'une politique raisonnée de revalorisation des prestations.

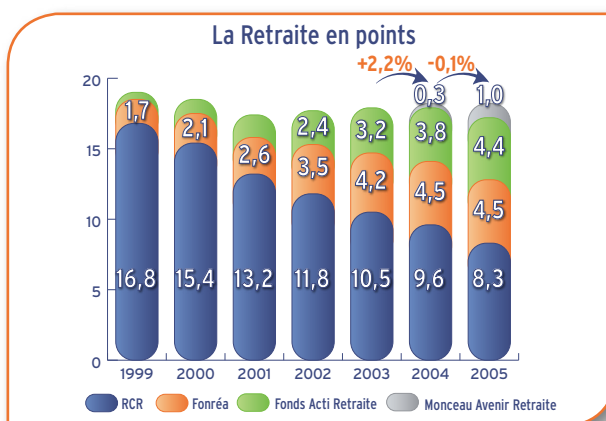
Le troisième enfin paraît plus politique. Il concerne le remboursement par l'Etat de sa part dans les majorations légales de rentes viagères, dont bénéficient les sociétaires les plus anciens, parfois sous condition de ressources. Régulièrement,

à l'époque des travaux préparatoires aux Lois de Finances, est agitée l'idée de la suppression de ce remboursement qui, au reste, intervient de plus en plus tardivement, pesant sur les ressources du régime. Cette suppression, même si elle pouvait avec succès être contestée devant les Tribunaux compétents, se traduirait dans l'immédiat par l'impossibilité de revaloriser les rentes pendant une période de l'ordre de 3 ans. Sanction inacceptable qui justifierait une mobilisation de ceux, nombreux, de nos élus qui exercent par ailleurs des mandats politiques électifs.

Les performances au rendez-vous

Même si la revalorisation acquise du point du RCR constitue une performance majeure de cet exercice 2005, la qualité des résultats annoncés sur les produits d'assurance vie suscite de la presse patrimoniale et professionnelle des commentaires particulièrement élogieux.

Nos partenaires, La Française des Placements et Métropole Gestion, qui gèrent les principaux OPCVM



accessibles grâce aux contrats multisupports Dynavie et Carnet Multi-Épargne, ont à nouveau réalisé de brillantes performances, perceptibles en particulier dans les rendements servis sur les profils "Prudent", "Équilibre" ou "Dynamique".

Mais c'est surtout le taux annoncé sur le fonds en euros de Dynavie qui a le plus retenu l'attention, à 4,90 % contre 4,80 % en 2004, d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu dans un contexte de baisse des taux à long terme sur lesquels investir la collecte nouvelle, laissant entrevoir une dilution de la performance de l'année précédente.

Ce taux ne doit rien à une pratique très répandue, inadmissible et malheureusement trop peu dénoncée, qui consiste à donner aux nouveaux contrats les produits générés par la gestion des anciens. A la Caisse, chaque famille de contrats bénéficie de la rigueur d'une gestion cantonnée, permettant de lui allouer les produits financiers lui revenant. Ainsi, le fonds en euros des Carnets Multi-Épargne, ouverts à la souscription de 1991 à 1997, affiche un rendement net de 4,85 %, identique à celui de 2004. Les titulaires de Carnets d'Épargne, accessibles de 1969 à 1991, bénéficieront jusqu'à la date anniversaire de leur versement en 2006 d'un taux de 4,70 % lui aussi égal à celui de l'an passé. Des performances qui, on a pu le constater, figurent aux premiers rangs des rendements des fonds en euros de 2005.

Ce taux ne provient pas non plus de réserves, latentes ou non, accumulées au cours des années passées et redistribuées cette année pour "doper" les performances. L'usage, conforme à l'éthique mutualiste, veut que les résultats comptabilisés une année soient distribués la même année. En outre, les plus values latentes sur le fonds en euros de Dynavie, essentiellement d'origine obligataire, sont au 31 décembre 2005 supérieures de 12 % à ce qu'elles étaient à la fin de 2004.

L'explication de la performance de Dynavie réside dans l'allocation d'actifs atypiques retenue pour gérer le fonds en euros. Cette gestion laisse en effet une place aux obligations convertibles, environ 13 % à fin 2005 et aux actions, 7 % à la même date, positions qui ont été renforcées dans le courant de l'année. Les performances enregistrées en 2005 sur ces classes d'actifs expliquent la bonne performance de Dynavie.

Cette grille d'allocations d'actifs présente-t-elle un risque excessif ? Assurément non, répondraient

des observateurs, surtout au regard des excédents importants de marge de solvabilité dont dispose à présent la mutuelle. Pourtant, dans une structure autre que mutualiste, la nécessité de rémunérer sans défaillir l'actionnaire ne permet pas une prise de risque, aussi minime soit-elle, lorsqu'il s'agit de garantir la valeur du capital acquis, comme c'est le cas dans les fonds en euros. Dans une telle structure, la garantie en capital impose une gestion obligataire quasi totale, avec les rendements que l'on connaît sur les marchés. Dans une mutuelle, les sociétaires sont à la fois les propriétaires indivis de leur société et ses clients : il n'y a pas de conflit d'intérêt à long terme entre eux, autorisant donc une gestion peut être un peu plus risquée mais plus propice à la recherche de performances.

Ces excellents résultats d'ensemble ont valu à Dynavie de recevoir de nombreuses performances, lui permettant d'afficher un palmarès remarquable. Ce produit s'est vu remettre, comme en 2004 et 2005, un Label d'Excellence Or par la revue "Les Dossiers de l'Épargne". Le magazine "Gestion de Fortune" lui a délivré en mars 2006 son sixième Oscar, tandis que "Le Revenu" le gratifiait d'un cinquième Trophée d'Or dans la catégorie des contrats d'assurance vie diversifiés comptant de 11 à 40 supports.

Mieux, pour la première fois depuis que la Mutuelle existe, des produits qu'elle a conçu et diffuse se voyaient reconnaître par deux groupes de presse jusque-là insensibles aux attraits de ses produits : Dynavie, classé au premier rang des contrats à gestion profilée par le magazine "Mieux Vivre votre Argent", a également reçu la Palme d'Argent 2006 décernée par le Journal des Finances. Le même "Journal des Finances" a accordé sa Palme d'Or 2006 des contrats Perp en points à Monceau Avenir Retraite.

Au-delà de la légitime fierté que procure pareil palmarès, il faut voir dans cette moisson de récompenses comme dans les bonnes places occupées par les produits de la Mutuelle dans les différents classements, la reconnaissance de la qualité du travail effectué par les équipes mobilisées au service de la Caisse, et le fruit de la politique de communication franche et sincère à destination de la presse professionnelle et patrimoniale amorcée à l'automne 2001.

Une année de développement

Parce que les performances de ses produits ont déjà été reconnues en 2004, parce que les hausses continues des marchés actions depuis avril 2002 ont rassuré, sans que l'on puisse affirmer que l'aversion



Le Revenu



Le Revenu



Trophées 2006 attribués à Dynavie



Trophée 2006 attribué à Monceau Avenir Retraite

aux risques ait disparu, l'intérêt des sociétaires pour les supports en unités de compte s'est confirmé : la collecte sur les OPCVM Monceau en actions a plus que doublé, à 19.631 k€, tandis que le chiffre d'affaires réalisé sur le support immobilier progressait de 142 %, à 14.256 k€.

Les cotisations encaissées sur les fonds en euros ont progressé de 5,1 %, à 83.085 k€, permettant à l'ensemble du chiffre d'affaires de la Caisse d'afficher une progression de 16,1 %, à 160.768 k€. La collecte nouvelle a, quant à elle, progressé de 20 %.

La mutuelle, avec l'accord de son réassureur mutualiste, a offert aux sociétaires titulaires d'un Carnet d'Épargne de le transformer en contrat multisupports, sans perte de l'antériorité fiscale, dans le cadre des dispositions prévues par la loi Breton publiée en août 2005. Quelques sociétaires ont souhaité bénéficier de cette possibilité avec les risques, financiers notamment, qui s'y sont attachés, et une dizaine d'entre eux a mis à profit cette opération pour verser de nouvelles cotisations sur leur contrat.

L'importance des fonds ainsi collectés, de l'ordre de 90 k€ par versement, tout comme la reconnaissance par la presse patrimoniale de la qualité des produits diffusés par la Caisse et un environnement globalement favorable aux initiatives en assurance vie, laissent bien augurer de l'augmentation du chiffre d'affaires au cours de l'exercice en cours.

En définitive, la déception est venue des régimes de retraite en points. Conséquence des longs délais de publication des instructions fiscales rendues nécessaires par la loi Fillon portant réforme des retraites, les incertitudes qui ont longtemps entouré le traitement fiscal et social des cotisations de retraite des exploitants agricoles, ont pesé sur la collecte de Fonréa, de sorte que les cotisations sur l'ensemble des régimes en points ont stagné à 18.224 k€ contre 18.241 k€ en 2004, marquant une rupture dans l'inversion de tendance amorcée en 2002.

La diffusion du Plan d'Épargne Retraite Populaire, créé à l'automne 2004, s'effectue à un rythme lent, qui n'est pas pour surprendre tant la logique de la sortie en rentes continue, sans doute à tort, de rebuter les Français. Il faut cependant relever que ce rythme est, à maturité comparable, deux fois plus rapide que celui qui a marqué le lancement du Fonds Acti Retraite à l'automne 1998.

Répartir en respectant l'éthique mutualiste...

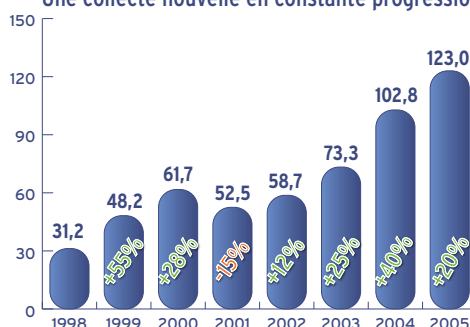
Très satisfaisant au plan des performances comme de l'activité déployée par votre Caisse, l'exercice 2005 aura été plus remarquable encore par le niveau des excédents enregistrés, malgré les excellents taux de participation servis sur les différents contrats en euros. Favorisés par les revenus financiers générés au cours de l'exercice, et une très bonne maîtrise des frais généraux, les excédents dégagés par la gestion générale ont permis au Conseil d'Administration de prendre des décisions importantes au profit des sociétaires. Dans la logique de l'éthique mutualiste qui anime ses travaux, le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser les marges de manœuvre mises à sa disposition pour :

- augmenter les participations aux excédents versées aux sociétaires titulaires des Carnets d'Épargne diffusés jusqu'en 1991, pour un total de 2.672 k€, dont 1.320 k€ ont été supportés par notre réassureur mutualiste ;
- conforter les provisions techniques spéciales des différents régimes de retraite collective gérés par la Caisse, pour un montant total de 4.000 k€ ;
- constituer une provision générale pour participation des sociétaires aux excédents à hauteur de 4.500 k€. Il s'agit là d'une pratique nouvelle pour votre Caisse, jusque-là réticente à recourir à un tel mécanisme trop souvent utilisé dans notre profession pour attirer de nouveaux contractants. Ces dernières années, les excédents dégagés par l'activité de la mutuelle ont permis de mettre à niveau les provisions mathématiques de rentes individuelles, en constitution et en service. Ces provisions sont à présent constituées au niveau requis par les textes réglementaires,

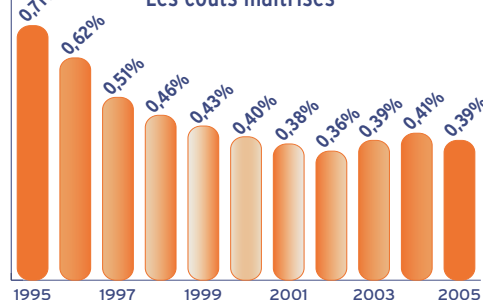
ne nécessitant donc plus les mêmes efforts. La provision pour participation aux excédents constituée pour cet exercice viendra améliorer au cours des prochaines années les résultats des contrats, et le Conseil veillera à ce que son utilisation respecte strictement les règles d'équité de façon à ne

pas favoriser certaines catégories de sociétaires au détriment des autres. En tout état de cause, la faiblesse du montant concerné au regard de la masse des provisions techniques ôte à ce sujet le caractère d'enjeu majeur des prochaines années.

Une collecte nouvelle en constante progression



Les coûts maîtrisés



Ces différents éléments enregistrés, le compte de résultat se solde par un excédent de 18.893 k€, pratiquement double de celui de 9.654 k€ affiché au terme de l'exercice 2004. Il doit être qualifié d'exceptionnel.

Une solvabilité à nouveau renforcée

Si vous acceptez la proposition de votre Conseil d'Administration d'affectation de l'excédent de l'exercice, les fonds propres comptables de notre Caisse totalisent 214.708 k€, contre 194.252 k€ au 31 décembre 2004. S'y ajoutent les plus values latentes sur l'ensemble des actifs détenus en portefeuille, soit 146.338 k€, dont 101.982 k€ sur les actifs obligataires, très sensibles à l'évolution des taux d'intérêt.

La marge de solvabilité ainsi constituée par notre Caisse s'élève à 361.046 k€, soit approximativement 3,6 fois le montant minimal requis par les normes européennes, évalué à 100.107 k€. Hors plus values latentes, le ratio de couverture de la marge de solvabilité s'élèverait à un peu plus de deux fois.

En outre, l'état réglementaire de couverture des engagements réglementés, fait lui aussi ressortir un excédent supérieur à 105 M€. La qualité de la structure de bilan de notre Institution n'en paraît que mieux établie.

Une surface financière solide, un succès confirmé dans la gestion et le pilotage de son principal régime de retraite, celui né en 1955, une capacité affirmée à dégager des excédents qui profitent aux sociétaires, un potentiel de développement démontré, tels auront été les acquis remarquables de cet exercice 2005 qui a vu notre Caisse fêter son cinquantième anniversaire.

Dans les résultats de ces dernières années, dans la qualité des équipes aujourd'hui en place et les compétences qu'elles réunissent, dans la vigueur de sa vie associative et l'implication de ses élus, notre Institution trouvera les forces nécessaires pour construire ses succès de demain, apporter à ses sociétaires, aux exigences croissantes, le service de qualité qu'ils attendent. Construire cet avenir en partenariat avec une Institution d'essence

mutualiste, partageant ses valeurs et son éthique, respectueuse des prérogatives de ses élus ? Assurément, et notre Caisse participe activement aux réflexions menées dans ce domaine par l'ensemble du groupe auquel elle appartient. Mais si notre souci de bon gestionnaire est d'atteindre une taille critique plus crédible, nécessaire à la pérennité de l'œuvre entreprise voici 50 ans, et à l'optimisation du rendement du patrimoine de nos sociétaires, il n'y a pas pour autant nécessité pour notre Caisse de déterminer son choix dans l'urgence et la précipitation.

Les résolutions proposées

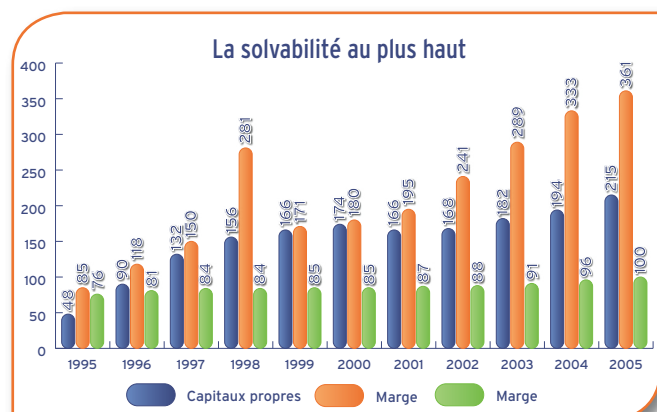
Après la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, vous serez amené à vous prononcer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

En particulier, il vous est proposé de revaloriser les rentes en service issues de contrats Mixte, Vie Entière et Carnet Individuel d'Épargne. Il est également proposé de revaloriser l'indemnité de temps passé versée aux administrateurs, pour tenir compte de l'assujettissement desdites indemnités aux charges sociales.

Nous vous demandons d'adopter les résolutions correspondantes.

Enfin, pour mettre fin à trois années de difficultés internes préjudiciables à un bon fonctionnement du Conseil d'Administration, les administrateurs unanimes ont décidé de remettre leur mandat à la disposition de l'Assemblée Générale pour que soient organisées de nouvelles élections. A la demande de nombreux Présidents et élus de groupements associatifs soucieux d'une correcte représentation des particularités régionales, gage d'un bon gouvernement d'entreprise, les délégués de chaque région ont été invités à proposer une candidature. L'ensemble des candidatures ainsi recueillies, fortes d'une incontestable légitimité régionale, et celles qui pourraient être exprimées autrement, seront soumises à vos votes.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers les élus des groupements associatifs, leurs présidents, et envers nos sociétaires, pour leur implication, leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier le Directeur Général, ses collaborateurs et les membres du personnel des GIE du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service de nos sociétaires, et dans l'intérêt de notre Institution. C'est à leur implication que nous devons la qualité du bilan de notre activité pour 2005. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.



RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle Capma & Capmi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/ Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

2/ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société, au regard notamment de son expérience et de son environnement réglementaire et économique.
- La provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ Vérifications et informations spécifiques

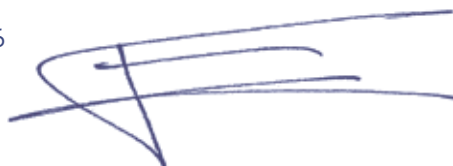
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris - La Défense, le 19 mai 2006

Le commissaire aux comptes

Mazars & Guérard



Gilles Magnan

Compte de résultat au 31 décembre 2005

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2004
1 Primes	+	160 768	384	160 383	138 198
2 Produits des placements		205 167	-	205 167	152 369
2a Revenus des placements	+	121 580	-	121 580	117 957
2b Autres produits des placements	+	9 705	-	9 705	5 498
2c Profits provenant de la réalisation des placements	+	73 882	-	73 882	28 915
3 Ajustement ACAV (plus-values)	+	52 533	-	52 533	20 596
4 Autres produits techniques	+	7 203	-	7 203	7 176
5 Charges des sinistres		-165 494	-78 717	-86 777	-142 862
5a Prestations et frais payés	-	-165 435	-78 717	-86 718	-142 909
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-59	-	-59	47
6 Charges des provisions		-17 925	26 859	-44 784	-19 319
6a Provisions d'assurance vie	+/-	48 623	26 859	21 764	361
6b Provisions sur contrats en unités de compte	+/-	-66 561	-	-66 561	-20 658
6c Autres provisions techniques	+/-	13	-	13	978
7 Participation aux résultats	-	-188 315	25 717	-214 032	-90 234
8 Frais d'acquisition et d'administration :		-11 222	-2 256	-8 966	-9 548
8a Frais d'acquisition	-	-10 317	-	-10 317	-10 352
8b Frais d'administration	-	-906	-	-906	-803
8c Commissions reçues des réassureurs	+	-	-2 256	2 256	1 607
9 Charges de placements		-49 953	-	-49 953	-46 056
9a Frais internes et externes de gestion des placements et int.	-	-29 270	-	-29 270	-29 783
9b Autres charges des placements	-	-9 962	-	-9 962	-7 765
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	-	-10 722	-	-10 722	-8 508
10 Ajustement ACAV (moins values)	-	-12	-	-12	-15
11 Autres charges techniques	-	-1 915	-	-1 915	-1 445
12 Produits des placements transférés	-	-5 752	-	-5 752	-1 484
Résultat technique vie		-14 918	-28 013	13 095	7 377



COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2005	2004

1 Résultat technique vie		13 095	7 377
3 Produits des placements		-	-
3a Revenu des placements	+	-	-
3b Autres produits des placements	+	-	-
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	-	-
4 Produits des placements alloués	+	5 752	1 484
5 Charges des placements		-	-
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-	-
5b Autres charges des placements	-	-	-
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-
6 Produits des placements transférés	+	-	-
7 Autres produits non techniques	+	54	52
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		972	1 426
9a Produits exceptionnels	+	1 100	2 548
9b Charges exceptionnelles	-	-128	-1 122
10 Participation des salariés	-	-950	-655
11 Impôt sur les bénéfices	-	-30	-30
12 Résultat de l'exercice		18 893	9 654

Bilan au 31 décembre 2005



ACTIF

	2005	2004
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	2 868 120	2 682 034
3a Terrains et constructions	335 828	332 556
3b Placements dans des entreprises liées	33 088	22 719
3c Autres placements	2 499 204	2 326 759
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	479 417	412 856
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	582 125	608 377
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	570 607	597 466
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	-	-
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	11 518	10 911
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	9 086	8 841
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	582	305
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	582	305
6b Créances nées d'opérations de réassurance	-	625
6c Autres créances :	8 504	7 911
6ca Personnel	-	-
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 142	7 233
6cc Débiteurs divers	1 362	678
7 Autres actifs	9 365	15 335
7a Actifs corporels d'exploitation	432	340
7b Comptes courants et caisse	8 933	14 995
8 Comptes de régularisation - Actif	50 355	51 296
8a Intérêts et loyers acquis non échus	44 399	43 992
8b Frais d'acquisition reportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	5 956	7 304
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	3 998 468	3 778 740

	2005	2004
1 Capitaux propres :	214 708	194 252
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	15 000	1 000
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	176 333	179 754
1e Report à nouveau	4 482	3 844
1f Résultat de l'exercice	18 893	9 654
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes :	2 678 997	2 541 017
3a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
3b Provisions d'assurances vie	2 658 464	2 529 275
3c Provisions pour sinistres vie	61	1
3d Provision pour sinistres non vie	-	-
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	20 472	11 728
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	-	13
3i Autres provisions techniques non vie	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	479 417	412 856
5 Provisions pour risques et charges	766	1 161
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	581 988	585 723
7 Autres dettes :	4 679	6 498
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	692	472
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	694	3 275
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	3 293	2 751
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	-	-
7ec Personnel	-	-
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	506	751
7ee Créanciers divers	2 787	2 000
8 Comptes de régularisation - Passif	37 913	37 233
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	3 998 468	3 778 740

Annexe aux comptes 2005

Les sommes portées dans la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 Faits marquants

Le rapport du Conseil d'Administration expose les principales réalisations de l'exercice, et les éléments marquants qui ont contribué à la formation du résultat. Il convient en outre de revenir sur les litiges fiscaux en cours, dont cette annexe rend compte chaque année, d'évoquer les modifications importantes apportées par voie d'avenant au Traité de Réassurance du Financement du Carnet d'Épargne et de préciser les conditions qui ont entouré l'acquisition par la société d'une participation de 40% dans Monceau Retraite & Épargne.

Le litige fiscal en cours d'instruction

La Caisse et les deux sociétés civiles immobilières qu'elle contrôle pratiquement à 100%, et qui sont dotées de la transparence fiscale, ont fait l'objet de contrôle portant sur les exercices 1995 à 1998. En 2000, l'Administration a notifié un nouveau redressement, mis en recouvrement fin 2002 pour un montant de 3.574k€. La Caisse a contesté cette demande de l'Administration, n'a pas réglé le montant correspondant, et une police d'assurance caution a été souscrite pour fournir les garanties exigibles en pareille circonstance. Aucune provision n'a été constituée pour couvrir le risque de paiement de l'impôt réclamé. Devant le Tribunal Administratif, les Services Fiscaux ont admis en partie le bien fondé de la position prise par la Caisse, et un dégrèvement de 1.285 k€ a déjà été prononcé. La jurisprudence récente valide les arguments développés par la société pour sa défense sur le contentieux résiduel, laissant bien augurer de la suite de la procédure.

L'avenant au Traité de Réassurance du financement du Carnet d'Épargne

Chaque année, la Caisse négocie avec son Réassureur Mutualiste, Monceau Assurances, les conditions dans lesquelles ce dernier participe aux efforts d'amélioration des participations aux excédents consentis en faveur des titulaires de contrats, au delà de la stricte application des dispositions contractuelles. Un avenant, signé des parties, au Traité de Réassurance, qui n'est plus alimenté depuis le 30 juin 1995, entérine les termes de l'accord obtenu. Au titre de 2005, après débats et approbation unanime du Conseil d'Administration réuni le 26 janvier 2006, l'avenant signé a non seulement porté sur cet aspect récurrent de la relation entre les parties, mais a opéré une novation sur deux points importants.

Tout d'abord, le Réassureur Mutualiste a accepté que soit offerte aux sociétaires titulaires de tels contrats la possibilité de les transformer en contrats multi-supports sans perte de l'antériorité fiscale, dans le cadre des dispositions de la Loi Breton d'août 2005. Bien que ces transformations conduisent à dénaturer l'économie du Traité, le Réassureur Mutualiste, qui n'a pas vocation à accumuler des fonds propres, dans la logique de groupe qu'il entend promouvoir, a renoncé à toute indemnité de ce fait. En contrepartie, il a demandé que, lorsque la directive européenne sur le Contrôle de la Réassurance sera transposée dans le droit français, se traduisant par l'obligation pour la société Monceau Assurances de justifier de l'existence d'une marge de solvabilité qu'elle ne possède pas aujourd'hui, Capma & Capmi apporte au Réassureur Mutualiste les moyens financiers nécessaires, par exemple sous forme de prêts, à la constitution de la marge de solvabilité rendu nécessaire par la réassurance du Carnet d'Épargne.

En second lieu, il a été décidé que les efforts consentis par le Réassureur Mutualiste au profit de la cédante seront pris en compte dans le compte cumulé de réassurance retraçant l'historique des relations de réassurance entre les parties depuis 2001, établi conformément aux dispositions du Traité de Réassurance d'adhésion à Monceau Assurances.

L'acquisition d'une participation de 40% dans Monceau Retraite & Épargne

Après autorisation préalable du Conseil d'Administration réuni le 17 novembre 2005, et avec pour objectif d'exercer un contrôle de l'ensemble de l'activité déployée en assurance Vie au sein de Monceau assurances, la société a acquis auprès de sa filiale Monceau Investissements Mobiliers une participation

de 40% de Monceau Retraite & Épargne, société d'assurance Vie qui commercialise depuis 2004 une gamme de produits semblable à celle de Capma & Capmi au travers d'autres réseaux que les structures associatives. Le prix pour la transaction a été fixé au montant de 10.306 k€, par application d'une formule prenant en compte les fonds propres réévalués et l'encours en gestion. Le cédant a subordonné son accord pour cette opération à la délivrance d'une option lui permettant de racheter, en utilisant la même formule de calcul, tout ou partie des actions cédées avant le 31 décembre 2006.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Principes, règles et méthodes comptables

Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2005 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes. Les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque élément d'actif pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenus fixes, une provision est constatée en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins au cours de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à 80% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3,0%.

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières évaluées conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée "Provision pour Risque d'Exigibilité", elle se trouve classée parmi les provisions techniques. Cette provision est calculée séparément pour chacun des régimes de retraite en points gérés par la Caisse, sans que les moins values latentes globales constatées dans un régime puissent être compensées par des plus values latentes globales existant éventuellement dans les autres régimes ou la gestion générale.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Provisions techniques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur d'une part, du preneur d'assurance d'autre part. Elles sont calculées en appliquant les taux, tables de mortalité, chargements d'inventaire prévus par la réglementation ou les notes techniques établies pour chaque produit. S'agissant des régimes de retraite en points régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances, la provision mathématique est égale à la Provision Technique Spéciale (P.T.S.) du Régime. A l'inventaire, on vérifie que cette P.T.S. est supérieure à la Provision Mathématique Théorique (PMT) du Régime, valeur actuelle des droits de retraite acquis par les adhérents, calculée en utilisant les tables de mortalité et taux d'actualisation en vigueur à la date d'arrêté des comptes. En d'autres termes, le taux de couverture d'un tel régime, rapport entre la PTS et la PMT, doit être supérieur à 100 %.

Acceptations en réassurance

Elles sont enregistrées à partir des informations transmises par les cédantes.

Cessions et rétrocessions

Les cessions sont comptabilisées en application des différents traités souscrits.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés sur les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux Propres à Capma & Capmi ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère Capma & Capmi.

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlement des prestations, qui incluent notamment les frais des services de gestion des prestations ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui incluent notamment les salaires versées aux collaborateurs du terrain et coûts des délégations, et les frais des services centraux chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la gestion du portefeuille, ou exposés à leur profit ;
- les charges de placements qui incluent notamment les frais du service financier ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la recouvrabilité d'une créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Assurances est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de renoncer à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant desdites conventions.

En conséquence, si, à la date d'arrêté des comptes, la mutuelle associée a pris la décision de résilier sa convention de réassurance d'adhésion, les dettes éventuellement exigibles au titre des conventions sont inscrites au passif du bilan. Dans l'hypothèse inverse, il n'y a pas lieu d'inscrire au hors-bilan les sommes qui seraient dues par Capma & Capmi à la MCR et/ou Monceau Assurances en cas de résiliation, puisque ces conventions ne sont pas résiliées, et qu'il est fait application du principe général de "continuité de l'exploitation".

Si la société Capma & Capmi avait résilié à la date du 31 décembre 2005 les conventions d'association qui la lient à Monceau Assurances et à la MCR, elle aurait eu à régler un montant de 9.132 k€ à Monceau Assurances.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers (hors placements des contrats en unités de compte)

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	333 254	32 398	29 126	336 527
Versements restant à effectuer	-699	-	-	-699
Sous-total	332 555	32 398	29 126	335 828
TOTAL BRUT	332 555	32 398	29 126	335 828

Montants des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	333 254	336 527
Versements restant à effectuer	-699	-699
Sous-total	332 555	335 828
TOTAL NET	332 555	335 828

Sont enregistrées en "Acquisition" les affectations de parts de SCI servant de support aux contrats à capital variable immobilier, correspondant aux montants nets souscrits, rachetés ou arbitrés par les sociétaires ainsi que les parts souscrites par la société en réinvestissement des dividendes perçus.



4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Les actions acquises correspondent à la prise de participation réalisée par la société dans Monceau Retraite & Épargne, comme indiqué à la rubrique des "Faits marquants".

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	21 587	10 306	-	31 893
Prêts sociétés du groupe	1 132	64	-	1 196
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	22 719	10 369	-	33 088

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	21 587	31 893
Prêts sociétés du groupe	1 132	1 196
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	22 719	33 088

Valeurs brutes au 31 décembre 2005

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	620 198	1 294 096	1 310 430	603 864
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 690 948	494 762	306 051	1 879 659
Prêts et avances sur polices	19 272	15 981	17 989	17 265
Autres placements	2	-	-	2
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-
TOTAL BRUT	2 330 420	1 804 839	1 634 469	2 500 790

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Actions et autres titres à revenus variables	-	3 661	-	2 074	-	1 586
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	3 661	-	2 074	-	1 586

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	616 537	602 278
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	1 690 948	1 879 659
Prêts et avances sur polices	19 272	17 265
Autres placements	2	2
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	2 326 759	2 499 204

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Valeurs nettes au 31 décembre 2005

Intitulé	Montant à l'ouverture	Variation	Montant à la clôture
Placements immobiliers	146 543	18 169	164 712
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	266 313	48 392	314 705
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
TOTAL	412 856	66 561	479 417

État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2004
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	335 828	335 828	347 815	332 555
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	33 413	33 047	40 935	22 741
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	550 298	549 078	572 529	565 844
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	52 046	52 046	53 074	49 539
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	1 875 747	1 847 785	1 949 768	1 661 405
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	1 196	1 196	1 196	1 132
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	17 265	17 265	17 265	19 273
- hors OCDE	-	-	-	-

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2004
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	2	2	2	2
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	164 712	164 712	164 712	146 543
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	314 705	314 705	314 705	266 313
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	3 345 211	3 315 664	3 462 002	3 065 347
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	1 875 747	1 847 785	1 949 768	1 661 406
- placements évalués selon l'article R 332-20	990 047	988 461	1 032 817	991 086
- placements évalués selon l'article R 332-5	479 417	479 417	479 417	412 856
Dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	1 982 402	1 957 296	2 067 888	1 851 640
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	883 392	878 950	914 696	800 852
- autres affectations ou sans affectation	479 417	479 417	479 417	412 856

Le tableau suivant permet de réconcilier le total de l'état des placements ci-dessus avec le montant des placements au bilan :

	2004			2005		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	3 096 697	3 094 889	3 205 040	3 345 211	3 347 537	3 462 002
Amortissement de surcote	-	-7 300	-	-	-5 952	-
Amortissement de décote	-	36 842	-	-	37 826	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	3 096 697	3 065 347	3 205 040	3 345 211	3 315 664	3 462 002

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

Néant

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions"

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2004
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	335 828	335 828	347 815	332 555
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	335 828	335 828	347 815	332 555
Total	335 828	335 828	347 815	332 555

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Valeur de remboursement	1 623 228	1 759 195
Valeur nette	1 659 552	1 847 785
SOLDE NON AMORTI	-36 325	-88 590

4.1.6

Créances au 31 décembre 2005

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	305	582	582	-
Créances nées d'opérations de réassurance	626	-	-	-
Autres créances	7 911	8 504	8 504	-
Total	8 842	9 086	9 086	-

Libellé	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Intérêts courus non échus	43 992	44 399
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	7 300	5 952
Autres	4	4
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF	51 296	50 355

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Investissements Immobiliers (MII) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	98,03%	352 533	357 145	19 143	17 873	16 922	-	-
Société Civile Centrale Monceau (SCCM) Gestion d'un parc immobilier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Immobilière	50,28%	134 910	178 259	22 134	5 313	10 544	-	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) Gestion d'un patrimoine foncier 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile	60,00%	13 098	18 737	10	313	-	-	-
Monceau Investissements Mobiliers (MIM) Société de portefeuille 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Civile Particulière	92,76%	21 587	28 486	-	6 287	-	-	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne Société d'assurance vie 65, rue de Monceau 75008 PARIS	Société Anonyme à Conseil de Surveillance	40,14%	10 306	21 126	16 527	915	-	-7	-

Libellé	Montant au 31/12/2004	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2005
Fonds d'établissement	1 000	14 000	-	15 000
Réserve complémentaire fonds d'établissement	8 766	-	-	8 766
Réserve pour risque lié à l'allongement de la durée de la vie humaine	16 000	-	-	16 000
Autres réserves	20 273	16	-	20 289
Réserve de capitalisation	109 715	1 563	-	111 278
Réserve de solvabilité	25 000	9 000	14 000	20 000
Sous total	180 754	10 579	14 000	191 333
Report à nouveau	3 844	638	-	4 482
Résultat de l'exercice	9 654	18 893	9 654	18 893
TOTAL	194 252	30 110	23 654	214 708

Les mouvements sur les différents postes de capitaux propres résultent de l'enregistrement des décisions de l'assemblée générale du 03 juin 2005, des dotations de l'exercice à la réserve de capitalisation et de la formation du résultat de 2004.

S'agissant des régimes en points régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances, la constitution d'une réserve de capitalisation était exigée par le Service du Contrôle des Assurances. Capma & Capmi, après un examen minutieux des textes, a soutenu une position inverse, d'ailleurs conforme à la pratique de certains autres opérateurs. La Commission de Contrôle a admis cette position.

De ce fait, il n'est plus constitué de réserve de capitalisation en cas de réalisation de plus-values obligatoires dans le cadre de la gestion des actifs du RCR depuis l'exercice 1997. Ces plus values, lorsqu'elles sont réalisées, permettent de renforcer la PTS du régime. En revanche, la réalisation de moins-values lors de cessions d'obligations détenues dans le cadre du RCR donne lieu à prélèvement sur la réserve de capitalisation constituée avant 1997 dans le cadre de la gestion du RCR. Aucune reprise n'a été effectuée au cours de l'exercice 2005. Cette partie de la réserve de capitalisation, constituée dans le cadre de la gestion du RCR, est évaluée à 26.074 k€ au 31 décembre 2005, inchangée par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Pour conforter le taux de couverture du RCR, permettre d'absorber l'aggravation de la provision mathématique théorique du régime résultant de l'utilisation des tables de mortalité par génération et des taux d'actualisation inférieurs à ceux retenus jusqu'en 1994, tout en maintenant une politique de revalorisation des rentes semblable à celles suivies pour les régimes Fonréa, Fonds Acti Retraite et Monceau Avenir Retraite, le Conseil d'administration a retenu formellement le principe d'un prélèvement sur cette partie de la réserve de capitalisation, même en l'absence de réalisation de moins-values obligatoires.

Toutes les conséquences d'une telle opération, qui n'est pas prévue par le Code des assurances, doivent avoir été préalablement correctement appréhendées. Aucun engagement de délai n'a été pris par le Conseil d'administration, seul juge de l'opportunité de réaliser l'opération. Toutefois, pour matérialiser cet engagement, lors de l'établissement des comptes combinés, cette partie de la réserve de capitalisation est reclassée en provision mathématique par la société combinante.

Néant

Évaluées en application de la réglementation et du contenu des notes techniques propres à chaque produit, les provisions techniques brutes, provisions relatives aux opérations en unités de compte exclues, s'élèvent à 2.678.997 k€ contre 2.541.017 k€ au 31 décembre 2004. Elles incluent les Provisions Techniques Spéciales des différents régimes de retraite en points gérés par la Caisse soit, après dotations complémentaires décidées pour 2005 par le Conseil d'Administration, 794.568 k€ au titre du RCR, 33.533 k€ au titre de Fonréa, 18.263 k€ au titre du Fonds Acti Retraite et 1.400 k€ au titre de Monceau Avenir Retraite.

La réforme apportée en juin 2004 à la réglementation propre aux régimes de retraite régis par les articles L 441-1 et suivants du Code des assurances a notamment modifié les méthodes de calcul des Provisions mathématiques théoriques d'inventaire. En particulier, les engagements du régime sont dorénavant calculés pendant les huit premières au taux de 75% d'un TME moyen apprécié sur deux ans, à 60% au-delà.

Le tableau suivant résume les principaux paramètres de chacun des quatre régimes pris individuellement.

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus ou aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

Enfin, compte tenu de l'évolution des marchés financiers et immobiliers observée en 2005, la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est nulle au 31 décembre 2005. Elle s'élevait à 13 k€ au 31 décembre 2004, et ne concernait que les actifs détenus par un régime de retraite en points, Fonds Acti Retraite.

	RCR	Fonréa	Fonds Acti Retraite	Monceau Avenir Retraite
Nombre d'adhérents	66 314	5 953	4 429	555
Provision technique spéciale ouverture	767 239	27 892	13 209	331
Cotisations nettes	7 793	4 311	4 117	949
Produits Financiers crédités	57 801	1 367	806	20
Frais annuels de gestion	-	-	-	-1
Arrérages réglés	-39 047	-337	-69	-
Majorations légales nettes payées	-2 618	-	-	-
Dotations complémentaires décidées	3 400	300	200	100
Provision technique spéciale clôture (1)	794 568	33 533	18 263	1 400
Provision pour risque d'exigibilité	-	-	-	-
Provision pour dépréciation durable	1 191	-	-	-
Réserve de capitalisation	26 074	-	-	-
Provision mathématique théorique (2)	769 079	29 916	14 418	962
Taux de couverture fin 2005 (1)/(2)	103,31%	112,09%	126,67%	145,48%

4.2.4

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Ces provisions techniques sont calculées en nombre d'unités de compte puis en euros, en multipliant le prix de rachat unitaire de l'unité de compte par le nombre d'unités. Elles s'inscrivent en progression de 16,1%, à 479.417 k€ contre 412.856 k€ à l'inventaire précédent, portant pour 164.712 k€ sur des contrats à capital variable immobilier (146.543 k€ en 2004). À valeur constante des unités de compte, l'encours de provisions techniques en unités de compte aurait progressé de 3%, à 425.245 k€.

4.2.5

Participation des adhérents aux résultats techniques et financiers

	Exercice		
	2003	2004	2005
Participation aux résultats totale :	134 491	118 604	188 315
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	133 915	118 632	179 571
Variation de la provision pour participation aux excédents	576	-28	8 745
Participation aux résultats des opérations vie (3)			
Provisions mathématiques moyennes (1)	2 380 427	2 479 614	2 609 969
Montant minimal de la participation aux résultats	NC	66 553	111 316
Montant effectif de la participation aux résultats (2) :	126 439	110 938	180 681
<i>Participation attribuée (y compris intérêts techniques)</i>	<i>125 863</i>	<i>110 966</i>	<i>171 937</i>
<i>Variation de la provision pour participation aux excédents</i>	<i>576</i>	<i>-28</i>	<i>8 745</i>

(1) demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture, correspondant aux opérations visées au (3).

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux opérations visées au (3).

(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire français à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable.

4.2.6

Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Provision pour litiges	1 069	706
Autres provisions pour risques	92	60
TOTAL	1 161	766

4.2.7

Dettes

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	472	692	692	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 274	694	694	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	2 752	3 293	3 293	-
Total	6 498	4 679	4 679	-

Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Intérêts perçus d'avance	206	-
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	36 842	37 826
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	185	88
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	37 233	37 913

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2004	2005
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	533	890
Autres charges à payer	531	634
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
Autres charges à payer	68	145
TOTAL	1 132	1 669

Produits à recevoir	2004	2005
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	6	3
TOTAL	6	3

Engagements donnés :

Engagements donnés	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Contribution maximale au financement futur de la marge de solvabilité de Monceau Assurances	-	23 280
Estimation des indemnités conventionnelles de mise à la retraite	-	323
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	-	23 603

Engagements reçus :

Engagements reçus	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Comptes gagés par les réassureurs	25 492	473
Cautions reçues portant sur des remboursement de prêts	5 862	2 776
Cautions reçues pour redressement fiscal mis en recouvrement et contesté	3 574	2 289
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	34 928	5 538

Les cautions reçues pour garantir le remboursement de prêts consentis à des sociétés commerciales permettent d'inscrire ces prêts en couverture des engagements réglementés conformément aux dispositions du Code des assurances.

La société ne rémunérant pas de salarié au 31 décembre 2005, l'estimation des indemnités de mise à la retraite payables dans le futur correspondent à une estimation de la part payée par les GIE auxquels elle participe, qui serait imputée à la société.

Enfin, l'engagement pris envers Monceau Assurances de financer la marge de solvabilité qui pourrait être à constituer au titre de la réassurance du Carnet d'Épargne, est calculé en appliquant le taux maximal de 4% à l'encours réassuré au 31 décembre 2005.

Voir tableau ci-contre.

	Total	Capitalisation à prime unique	Capitalisation à prime périodique	Temporaire décès individuelle	Autres contrats individuels à prime unique	Autres contrats individuels à prime périodique	Collectifs décès	Collectifs vie	Contrats en UC à prime unique	Contrats en UC à prime périodique	Contrats collectifs L441	Perp
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Primes	160 768	-	1 267	102 242	3 532	-	566	34 576	361	17 225	999	
Charges de prestations	165 494	-	421	86 356	5 471	-	1 029	25 250	37	46 930	-	
Charges de provisions	17 925	-	283	-15 762	-1 584	-	-241	59 714	428	-25 862	948	
Ajustement ACAV	52 521	-	-	-	-	-	-	52 379	142	-	-	
Solde de souscription	29 870	-	563	31 648	-355	-	-222	1 991	37	-3 843	50	
Frais d'acquisition	10 317	-	81	6 561	227	-	36	2 219	23	1 105	64	
Autres charges nettes de gestion	-4 382	-	2	315	-1 213	-	22	410	1	-3 819	-99	
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 934	-	-83	-6 876	986	-	-58	-2 629	-24	2 714	35	
Produits nets des placements	149 462	-	120	66 287	3 078	-	1 578	7 806	14	70 556	23	
Participation aux résultats	188 315	-	27	113 121	2 382	-	1 156	7 620	14	63 874	120	
Solde financier	-38 854	-	93	-46 835	697	-	422	186	-	6 681	-98	
Primes cédées	384	-	246	6	132	-	-	-	-	-	-	
Part des réassureurs dans les prestations	78 717	-	27	78 690	-	-	-	-	-	-	-	
Part des réassureurs dans les charges de provision	-26 859	-	1	-26 855	-5	-	-	-	-	-	-	
Part des réassureurs dans la PB	-25 717	-	-	-25 717	-	-	-	-	-	-	-	
Commissions reçues des réassureurs	2 256	-	-	2 256	-	-	-	-	-	-	-	
Solde de réassurance	28 013	-	-218	28 369	-138	-	-	-	-	-	-	
Résultat technique	13 095	-	355	6 306	1 190	-	143	-452	13	5 553	-12	
Hors compte												
Montant des rachats	71 353	-	-	49 773	172	-	104	21 305	-	-	-	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	17 265	-	27	14 262	2 079	-	897	-	-	-	-	
Provisions techniques brutes à la clôture	3 158 415	-	1 960	1 742 713	62 008	-	24 551	478 068	1 349	846 365	1 400	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	2 953 873	-	1 636	1 646 898	61 183	-	23 648	410 917	907	808 353	331	

5.1

Produits financiers alloués au compte non technique

Un montant de 5.752 k€ de produits nets de placements a été transféré du compte technique au compte non technique, conformément au Plan Comptable 1995. Ce montant est déterminé en ventilant les produits des placements nets au pro rata des capitaux propres hors réserve de capitalisation, et provisions pour risques et charges d'une part, des provisions mathématiques et de la réserve de capitalisation d'autre part.

5.2

Ventilation des produits et des charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts sur dépôts espèces des réassureurs	28 650
Frais externes de gestion	345
Frais internes	275
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	29 270
Amortissement des différences de prix de remboursement	9 962
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	9 962
Moins values sur réalisation de placements	9 159
Dotation à la réserve de capitalisation	1 563
Pertes provenant de la réalisation des placements	10 722
Ajustement ACAV	12
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	49 965
Nature des produits	Montant
Revenus des immeubles et Sociétés civiles immobilières	20 107
Revenus des placements financiers	91 673
Revenus des prêts aux collectivités	652
Intérêts	872
Revenus placements dans les entreprises liées	64
Revenus placements des contrats en unités de compte	8 213
Revenus des placements	121 580
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	7 630
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	2 074
Intérêts	-
Autres produits de placements	9 705
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	73 882
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	73 882
Ajustement ACAV	52 533
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	257 700
NET	207 735

5.3 Charges par destination

Ce tableau inclut les charges de gestion, hors commissions, issues de la ventilation des comptes de charges par nature ainsi que celles, hors commissions également, directement comptabilisées dans les comptes par destination.

S'y ajoutent les autres charges techniques, qui figurent au compte de résultats pour 1.915 k€. Les mêmes éléments s'élevaient à respectivement 12.140 k€ et 1.445 k€ au 31 décembre 2004.

Ces charges de gestion, qu'elles soient propres à Capma & Capmi ou issues de la répartition des frais des GIE auxquels adhère Capma & Capmi, sont comptabilisées par destination selon les mêmes règles.

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	326	2 436	523	21	3 306
Charges internes	647	7 629	338	275	8 890
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	183	32	-	226
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	985	10 248	893	296	12 421

5.4 Charges de personnel

Néant

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2005
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	2
Produits sur exercices antérieurs	657
Produits exceptionnels issus du dév.classe 9/ classe 6	24
Reprise de provisions à caractère exceptionnel	32
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles	385
Total produits exceptionnels	1 100
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	8
Pertes sur exercices antérieurs	33
Charges exceptionnelles issues du dév.classe 9/ classe 6	14
Dotation aux provisions pour litiges	22
Dotation aux provisions à caractère exceptionnelle	52
Total charges exceptionnelles	128
RESULTAT EXCEPTIONNEL	972

Autres informations

Effectif présent à la clôture de l'exercice

Jusqu'au 31 décembre 2005, la société s'appuyait, pour souscrire, développer et gérer son activité, exclusivement sur les ressources humaines des GIE de mise en commun de moyens auxquels elle adhère. Depuis le 1er janvier 2006, les effectifs salariés propres à la société comprennent 2 membres de direction.

Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2005, les administrateurs ont perçu un montant brut de 10.800 € au titre d'indemnités de temps passé. Ces indemnités, conformément à la réglementation, sont assujetties à des charges sociales, non déduites des montants ci-dessus. En outre, 16.580 € leur ont été remboursés sur justificatifs au titre des frais exposés par eux pour le compte de la société.

Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration de Capma & Capmi a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2006

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la liste des agréments des Groupements de sociétaires Capma & Capmi conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la Capma & Capmi.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale prend acte de la démission présentée par l'ensemble des administrateurs en fonction. Elle approuve les comptes de l'exercice 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R.322-57 du Code des Assurances, effectuées au cours de l'exercice 2005 y compris la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants de contrats d'assurance de toute nature.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 18.892.884 € comme suit :

- 17.000.000 € à la "Réserve de solvabilité" portant ainsi son montant à 37.000.000 € ;
- 28.131 € à la "Réserve pour Fonds de Garantie" portant ainsi son montant à 692.292 € ;

Cette "Réserve pour Fonds de Garantie" est constituée dans le cadre des opérations du fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurances de personnes, conformément à l'article 68 de la Loi 99-532 du 25 juin 1999.

- le solde, soit 1.864.753 € au compte "Report à nouveau".

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

Conformément aux articles 17 et 33 des statuts, l'Assemblée Générale décide :

1/ Assurance de Retraite

Les rentes en service, résultant des contrats de "Rente Viagère Immédiate" ayant pris effet depuis le 1^{er} janvier 1998 seront revalorisées à compter du 1^{er} janvier 2007, de 2 % (toutes majorations applicables comprises).

2/ Assurance de capitaux avec constitution d'Épargne

Les garanties des contrats Mixte, Vie Entière, Carnet Individuel d'Épargne ayant été souscrits avant le 1^{er} janvier 2000, seront revalorisées à effet du 1^{er} janvier 2007, de 2 %.

3/ Assurance individuelle de Capitaux en cas de décès sans constitution d'Épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations en 2006, liée à l'ancienneté du contrat.

4/ Assurance collective de Capitaux en cas de décès sans constitution d'Épargne

Aucune réduction supplémentaire n'est accordée sur le montant des cotisations provisionnelles en 2006, liée à l'ancienneté du contrat.

Résolution adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'Assemblée Générale déclare avoir été informée des décisions suivantes prises en application des dispositions des contrats :

1/ Assurance de Retraite

- a) La valeur d'acquisition des points retraite des contrats Retraite Complémentaire de l'Agriculteur, Carnet Individuel de Retraite a été arrêtée à 6,6029 € en 2006. Les rentes en service seront revalorisées de 0,50 % à compter du 1^{er} janvier 2006.

b) Pour le Régime Collectif de Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1^{er} janvier 2006, à 0,1840 €, soit une revalorisation de 0,50 %.

Le coût d'acquisition d'une classe, hors participation associative, augmente de 2,07 %, passant de 191,45 € en 2005 à 195,41 € en 2006. Le nombre de points par classe est de 70,80.

c) Pour le Régime FONREA, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1^{er} janvier 2006, à 0,3355 € ce qui permet de revaloriser de 1,054 % l'ensemble des retraites y compris celles issues du régime COREVA.

Les cotisations annuelles sont indexées sur l'évolution du plafond de la Sécurité Sociale. Les 15 classes de cotisations du régime sont donc majorées de 2,90 %. Le nombre de points pour la classe 1 avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 68,335.

d) Pour le Régime Fonds Acti Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1^{er} janvier 2006, à 0,405 €, ce qui permet de revaloriser de 1,631 % les retraites.

Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 € avec le coefficient correctif d'âge pour 55 ans est de 118,648.

e) Pour le Régime Monceau Avenir Retraite, la valeur de service du point de retraite est fixée, à compter du 1^{er} janvier 2006, à 1,02 €, ce qui permet de revaloriser de 2 % les retraites.

Le nombre de points pour une cotisation de 1 000 € avec le coefficient correctif d'âge pour 65 ans est de 46,3152.

f) Par ailleurs, pour les rentes en service, les droits contractuellement inscrits au titre des exercices antérieurs ont été légalement revalorisés au 1^{er} janvier 2006 avec des conditions de ressources pour les adhésions postérieures au 1^{er} janvier 1979.

2/ Carnet d'Épargne

Le taux de progression des provisions mathématiques est fixé à 4,70 % entre la date anniversaire 2005 et la date anniversaire 2006.

Au dixième anniversaire des versements effectués sur le Carnet d'Épargne, aucune attribution supplémentaire prioritaire ne sera versée en 2006, en application des décisions prises par les Conseils d'Administration de la CAPMA du 22 avril 1986 et de la CAPMI du 4 juin 1986.

Pour les Carnet d'Épargne ayant été transformés par avenant conformément aux dispositions de la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005, le taux net de revalorisation attribué au 31 décembre 2005 est fixé à 4,70 %.

3/ Carnet de Prévoyance

La valeur de l'unité de compte au 31 décembre 2005 est de 1.885,93 €, soit une évolution sur l'année 2005 de 21,75 %.

Une attribution complémentaire de 1,362829 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 31 décembre 2005 fait ressortir le taux d'évolution de l'épargne des sociétaires à 23,41 %.

4/ Carnet d'Investissement Immobilier

La valeur de la part de la Société Civile Immobilière "Monceau Investissements Immobiliers" est passée de 21,95 € au 1^{er} octobre 2004 à 22,40 € au 1^{er} octobre 2005, soit une augmentation de 2,05 %.

Une attribution complémentaire de 4,689811 unités de compte pour 100 unités de compte acquises au 30/09/2005 a porté la progression globale de l'épargne des sociétaires à 6,84 %.

5/ Carnet d'Épargne Obligations - Actions - Immobilier et Carnet Multi Épargne

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2005
F1 - support euros	-	4,85 %	652 075 K€
F2 - support actions - dont parts supplémentaires : + 0,954805 % - dont évolution de la part : + 21,86 %	891,93 (1)	22,47 %	11 702 K€
F3 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 4,689811 % - dont évolution de la part : + 2,05 %	22,40	6,36 %	74 109 K€
F4 - Monceau Sélection France Europe	2 304,71 (1)	21,12 %	108 439 K€

(1) cours suivant le jeudi 29 ou le vendredi 30 décembre 2005 selon les cotations des OPCVM

6/ Dynavie

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net de frais de gestion	Encours au 31/12/2005
D1 - Monceau euros	-	4,90 %	248 769 K€
D2 - Monceau Performance	225,86 (2)	3,99 %	13 345 K€
D3 - Monceau Sélection France Europe	2 304,71 (2)	21,01 %	52 685 K€
D4 - Monceau Sélection Internationale	2 212,15 (2)	24,45 %	20 650 K€
D5 - Khorum	242,34 (2)	13,25 %	14 373 K€
D6 - SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 4,689811 % - dont évolution de la part : + 2,05 %	22,40	6,26 %	58 743 K€
D7 - Capma & Capmi Indice Croissance	3 483,34 (2)	1,68 %	3 104 K€
D8 - Monceau Convertibles	105,32 (2)	8,27 %	9 846 K€
D9 - Monceau Trésorerie	1 106,72 (2)	1,70 %	42 K€
D10 - Profil Monceau Prudence	19 580,52 (2)	7,70 %	556 K€
D11- Profil Monceau Equilibre	15 785,72 (2)	14,21 %	2 480 K€
D12 - Profil Monceau Dynamique	25 449,61 (2)	19,17 %	1 985 K€
D13 - Monceau Europe Dynamique	1 407,51 (2)	28,60 %	2 685 K€
D14 - Monceau Ethique	940,65 (2)	22,49 %	867 K€

(2) cours suivant le jeudi 29 décembre 2005 selon les cotations des OPCVM

7/ Monceau Entreprise

SUPPORTS	Valeur de la part	Rendement net	Encours au 31/12/2005
Monceau euros	-	4,84 %	677 K€
Monceau Performance	225,86 (3)	3,92 %	98 K€
Monceau Sélection France Europe	2 304,71 (3)	20,94 %	447 K€
SCI Monceau Investissements Immobiliers - dont parts supplémentaires : + 4,689811 % - dont évolution de la part : + 2,05 %	22,40	6,20 %	184 K€

(3)cours suivant le jeudi 29 décembre 2005 selon les cotations des OPCVM

Résolution adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2005, 10.800 € ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé et approuve ce montant.

Résolution adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2005, 16.579,86 € ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Résolution adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 285 euros par séance l'indemnité de temps passé pouvant être allouée à chaque administrateur.

Résolution adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

Par vote à bulletin secret, l'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs :

- M. Jean-Marie Ancel (son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011),
- M. Marc Cherpin (son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009),
- M. Bernard Desrousseaux (son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011),
- M. Jean Douillard (son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007),
- La **F**édération **n**ationale des **g**roupements de **r**etraite et de **p**révoyance (son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011),
- M. François Gallet de Saint Aurin (son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009),
- M. Pierre-Louis Galli (son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009),
- Mme Françoise Maier (son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011),
- M. Gérard Marmasse (son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009),
- M. Samuel Pees (son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007),
- M. Jean Philippe (son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007),
- M. Paul Tassel (son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007).

Onzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité



Le Conseil d'administration de Capma & Capmi élu le 8 juin 2006

De gauche à droite : Pierre-Louis Galli, Jean Philippe, Jean Douillard, Samuel Pees, Jean-Marie Ancel, Marc Cherpin, Gilles Dupin, Philippe Desage, Paul Tassel, Gérard Marmasse, Françoise Maier, Bernard Desrousseaux et Michel Ficheux

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents Honoraires :

Jean Arvis
Michel Ficheux (Président de l'Unavie)

Président :

Paul Tassel

Vice-Présidents :

Jean-Marie Ancel (Meurthe et Moselle)
Jean Philippe (Charente et Charente Maritime)

Secrétaire :

Bernard Desrousseaux (Somme)

Administrateurs :

Marc Cherpin (Ardèche)
Jean Douillard (Loire Atlantique)
Fédération **n**ationale des **g**roupements
de **r**etraite et de **p**révoyance
François Gallet de Saint-Aurin (Martinique)
Pierre-Louis Galli (Provence - Var - Corse)
Françoise Maier
Gérard Marmasse (Indre)
Samuel Pees (Pays Basque - Béarn - Bigorre)
Philippe Desage (Administrateur élu par les salariés)

DIRECTION GÉNÉRALE

Gilles Dupin



mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Capma & Capmi

Société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com